

POUR QUELS VEHICULES ?

Seuls les véhicules équipés de la technologie "Flex-Fuel" fonctionnent au Superéthanol E85.

Cette technologie permet de rouler indifféremment à l'essence (SSP95) ou au Superéthanol E85.

Nos Partenaires Flex Fuel :



Où trouver du Superéthanol E85 ?

Sur notre réseau de stations service
Dyneff et Rompetrol :



- Station Aire d'Arzens Sud - A61 (11)
- Station Aire d'Arzens Nord - A61 (11)
- Station Montpellier Fréjorgues (34)
- Station d'Argelès (66)
- Station de Perpignan (66)
- Station de Chanas (38)
- Station de Lespinet (31)
- Station Aire des Palombières - A89 (33)
- Station Aire des Herbiers - A87 (86)

...une vingtaine de stations d'ici fin 2007

Consulter notre site www.dyneff.fr

N O U V E A U

super éthanol E85

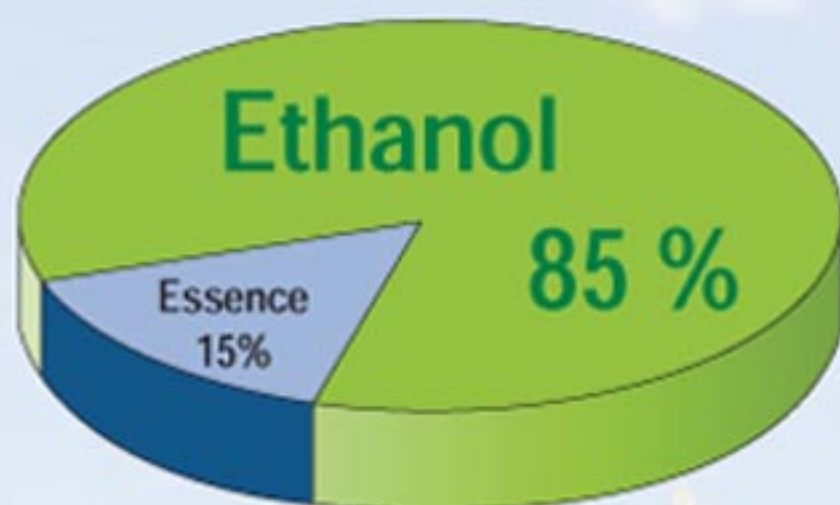
Faites une fleur à la nature



L'énergie est notre avenir,
économisons-la.

Le Superéthanol E85 QU'EST - CE QUE C'EST ?

Le Superéthanol E85 est un biocarburant qui contient jusqu' à 85% d'éthanol en volume et 15% d'essence (sans plomb 95).



Composition du Superéthanol E85

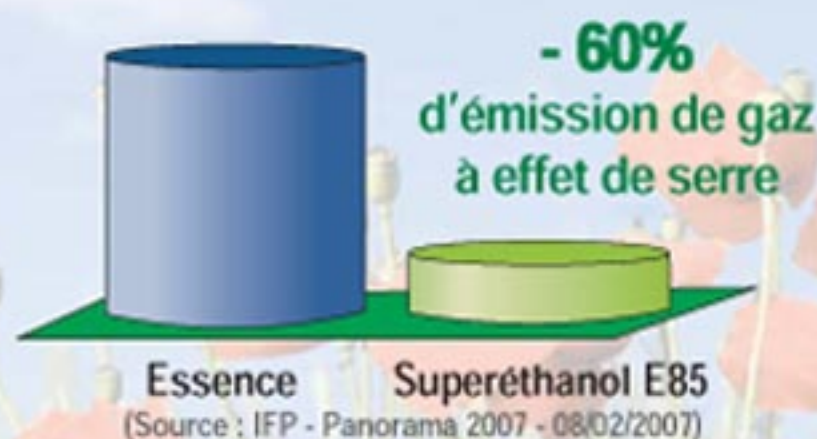
La production d'éthanol est issue de la fermentation et de la distillation du sucre contenu dans les végétaux tels que la betterave, le blé, le maïs, la pomme de terre...

Le Superéthanol E/85 constitue donc une ressource principalement renouvelable contrairement aux carburants issus d'hydrocarbures fossiles.

LES AVANTAGES...

... Pour l'environnement :

Rouler au Superéthanol E85 c'est réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer ainsi à la diminution du réchauffement climatique et autres effets dévastateurs de la pollution due aux carburants fossiles.



1 litre de E85 produit 60% moins d'émissions de gaz à effet de serre qu'1 litre d'essence

... Pour l'utilisateur :

- Prix de vente autour de 0,80 le litre ⁽¹⁾
- Réduction de 50 à 100% de frais de carte grise (selon départements)
- Baisse de 50% de la taxe additionnelle* sur les cartes grises

dyneff

L'énergie est notre avenir, économisons-la.


ROMPETROL

* Depuis le 1er juillet 2006, le coût de la carte grise augmente d'une taxe additionnelle en fonction des émissions de CO2 du véhicule. (1) au 01/07/2007